

Memo pour l'utilisation des placettes ANSQUER ET BOUILLLOL

15 AVRIL 2017

A DESTINATION DES STRUCTURES, ASSOCIATIONS, CLUBS



Les placettes Ansquer et Bouillol, appellent le visiteur à s'asseoir pour déguster les vues privilégiées sur le château et la tour Tanguy, la Penfeld et ses ponts.

Amphithéâtres ouverts, elles sont situées de part et d'autre de la sortie du pont de Recouvrance et marquent l'entrée dans « Recouvrance - Quartier Historique ».

Les membres de la commission Recouvrance du CCQ des quatre Moulins souhaitent qu'elles puissent devenir la vitrine des initiatives des associations, lieu de promotion des activités qu'elles animent.

C'est pour cette raison qu'ils ont établi, à votre intention, ce mémo certes non exhaustif. Il vous permettra de saisir toute opportunité de mettre vos activités en valeur en ces lieux accueillants.

Les démarches à effectuer :

Les placettes font partie de l'espace public. A ce titre, toute occupation nécessite une autorisation.

Le porteur de projet (personne morale le plus souvent) adressera un courrier, (courriel ou déposé directement) à la mairie de quartier des Quatre Moulins ou directement au Maire de Brest à l'hôtel de ville.

Cette demande précisera la nature de la manifestation, la date de l'évènement, le public attendu (jauge), l'usage ou non de sonorisation, Elles sera accompagnée d'un plan d'implantation afin que les services puissent juger des éventuelles dispositions réglementaires à prendre (arrêter de stationnement par exemple)

Sous environ un mois, une réponse sera adressée au demandeur. Si la réponse est positive, cette autorisation devra être présente sur le lieu de la manifestation pour des contrôles éventuels des services de police.

Les prêts de matériels par les services communaux :

Si l'on veut réduire les délais, il est préférable d'être autonome. Des solutions alternatives peuvent être envisagées : location, emprunt auprès d'autres associations et/ou structures du quartier.

Lorsqu'il est nécessaire de faire appel aux prêts de matériels, les services s'engagent à répondre 6 semaines minimum avant la date programmée.

Attention à la nécessaire coordination des évènements par les services techniques: Ils étudient et valident l'ensemble des demandes de prêts de matériels 2 fois l'an lors d'une commission spécifique.

Aussi, plus la demande est adressée tôt, plus elle a de chances d'être satisfaite.

- *Autorisation d'occupation de l'espace public*

- *Les équipements et matériels.*

- SACEM
- Assurances

- *Un volet sécurité renforcé :*
Vigipirate

Protection des piétons

- *Des équipements à poste*

Les autres démarches à effectuer :

Déclarations, en amont à la SACEM et/ou SACD.

Vous devez contrôler que vous êtes bien assurés (responsabilité civile, éventuellement complétée des garantie accident, garantie tous risques matériels,...).

Les contraintes de sécurité :

Elles sont en constante évolution. Une commission spécifique au sein des services fait le lien avec les différents services concernés et définit le niveau de sécurisation exigé. Elle prend en compte la jauge attendue, la portée ou non symbolique de l'évènement (politique, religieux, ...).

Les placettes n'ayant pas fait l'objet de sécurisation particulière, les services de polices pourraient y refuser l'organisation de manifestation.

La proximité de la ligne de Tram et des véhicules nécessite des précautions particulières (équipe d'encadrement et/ou barriérage pour la sécurisation de ces voies).

Les équipements sur place :

Les placettes disposent de 100 à 200 places assises.

Elles sont équipées d'un point d'accès à l'électricité (16 A). Si besoin de plus de puissance, 3 semaines sont nécessaires pour que les services d'ENEDIS mettent en place un comptage adapté (frais à la charge de l'organisation) dont la mise à disposition devra être préparée en amont.

L'emplacement ne dispose pas de point d'eau,

Courtoisie :

Si votre manifestation risque de faire un peu de bruit, il est nécessaire de prévenir les riverains, d'autant plus si elle se déroule en soirée.

A la fin de la manifestation, prévoir quelques volontaires pour nettoyer le site (pas de service particulier assuré par les services municipaux).